

Communauté de
Communes
Avre Luce Noye

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



Nombre de membres
du Conseil

Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 41

• suppléés : 5

• représentés : 4

Votants : 45

Date de la convocation :
04 Février 2019

Secrétaire de séance :
Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 14 Février à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 04 FEVRIER 2019, s'est réuni à LE PLESSIER-ROZAINVILLERS sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, DAULT (suppléante de M. RICARD), HALL, PETIT, LEFEBVRE, LAMBERT (suppléante de M. DALRUE), NANSOT, Messieurs BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND, DERLY, CAPELLE, MONTAIGNE, HEBERT, DOVERGNE, TANGHE (suppléant de M.PALLIER), CRETEL (suppléant de M. SURHOMME), BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, TEN, DEPRET, HENNEBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VANDEVELDE, DRAGONNE, SZYROKI, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme PREVOST de M. VAN OOTEGHEM, M. AMARA de Mme MARCEL, M. BARRE de M. AUBRY et M. LAMOTTE de Mme ROUX.

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT et WU, Messieurs FRANCELE, PALLIER (représenté par M. TANGHE), SURHOMME (représenté par M. CRETEL), POTTIER, DUTILLEUX, MOURIER, JUBERT

● Absents non excusés :

Mesdames BLIN, BLONDEL, Messieurs DURAND, BOUCHER, DOUCHET, BINET, LECONTE, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, REMY, LEROY, PELTIEZ et CLEMENT.

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA VILLE DE MOREUIL - ACCUEILS
COLLECTIFS DE MINEURS / CAJ

Rapport de Madame Marie-Gabrielle HALL, Vice-Présidente chargée de la Compétence Education Culture Petite Enfance Loisirs

Dans le cadre du déroulement des accueils collectifs de mineurs organisés par la CCALN, il y a lieu, sous forme de convention, d'établir les conditions de mise à disposition de l'Espace Anne Franck avec la commune de Moreuil pour les périodes suivantes :

- Vacances d'Hiver ⇒ 1 semaine
- Vacances de Pâques ⇒ 1 semaine
- Vacances de la Toussaint ⇒ 1 semaine
- Vacances d'Eté ⇒ 3 semaines (Salle Anne Frank + Salle des Aînés)

Pour cette mise à disposition, la CCALN s'engage à dédommager la commune de Moreuil à hauteur de 3 000 € (couvrant les frais d'utilisation et d'entretien courant : eau, électricité, personnel d'entretien, télécommunications...) *Projet de convention ci-annexé.*

Envoyé en préfecture le 18/02/2019

Reçu en préfecture le 18/02/2019

Affiché le

SLOW

ID : 080-200070969-20190218-2019140214-DE

Après an avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Com

- › Valide la convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Moreuil ;
- › Autorise la Vice-Présidente chargée **Education Culture Petite Enfance Loisirs** à signer la convention ;
- › Autorise le Président et la Vice-Présidente chargée **Education Culture Petite Enfance Loisirs** à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 14 FEVRIER 2019

A LE PLESSIER ROZAINVILLERS

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....*17/2/2019*

